

VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SERVICE
RESSOURCES HUMAINES

VE - 12/2022 - N° 81

DELIBERATION
2022

Nombre de Conseillers :
EXERCICE : 33
PRESENTS : 24
VOTANTS : 31

DATE DE LA DELIBERATION DU 13 DECEMBRE 2022

DATE D'AFFICHAGE
07 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION
07 DECEMBRE 2022

OBJET:
AUTORISATION
DE RECRUTEMENT
D'AGENTS
CONTRACTUELS
SUR DES EMPLOIS
NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE
A UN ACCROISSEMENT
SAISONNIER
D'ACTIVITE
(en application de l'article
L 332-23-2° du code général
de la fonction publique)

L'an deux mil vingt deux, le Treize Décembre à 18 heures 00, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Etaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme PAGLIA Sylvia, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques, M. MUSY Frédéric

Conseillers ayant donné procuration :

Mme LUDOVISI Brigitte procuration M. DRUESNE Patrick
M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick
Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration M. LEMAIRE Pascal
M. LEMAY Frédéric procuration M. LEROUX Christiane
Mme. BELABDLI Angélique procuration Mme MENDOLA Nunziata
Mme VANDEPUTTE Valérie procuration M. DECROIX Patrick
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia

Absents excusés : M. BECOURT Julien - Mme DYTRYCH Anne

OBJET: AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (en application de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal,
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-23-2°,
Considérant qu'en prévision de faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans le fonctionnement des différents services municipaux,
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique précité,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 6 décembre 2022,
Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois en application de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique précité.

A ce titre, seront créés :

Pour le centre de loisirs (ACM) de juillet 2023 :

- Au maximum et en fonction des besoins des services 4 emplois de catégorie B :

2 postes d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
2 postes d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

... / ...

Certifie le caractère exécutoire pour avoir été transmis en
Sous-Préfecture le **20.12.2022** et
publié (ou notifié) le **21.12.2022**



Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à partir de sa publication (ou notification).

Pour le Maire empêché
L'Adjoint délégué

... / ...

- Au maximum et en fonction des besoins des services 45 emplois de catégorie C :

21 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
18 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
6 postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet.

Pour l'activité des services du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 :

- Au maximum, et en fonction des besoins des services 6 emplois de catégorie B :

1 poste d'animateur territorial à temps complet,
1 poste d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
1 poste d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
3 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet.

- Au maximum et en fonction des besoins des services 57 emplois de catégorie C :

2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet,
8 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet,
5 postes d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
7 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
35 postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet,

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal de chaque grade de référence.

DIT que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités,

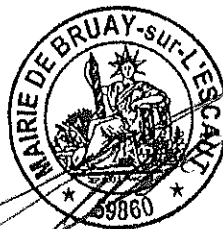
AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents contractuels seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté la présente délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Sylvia DUHAMEL.

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué